

Séminaires 2011-2012

LES THESES SOUTENUES RECEMMENT SUR LE PARLEMENT

p.2 – **Selma BENDJABALLAH**, *La formation des consensus au Parlement européen et à la Chambre des représentants américaine (1999-2009)*, Thèse de doctorat en science politique, soutenue le 28 novembre 2011 à Sciences Po, sous la direction d'Yves Surel.

p.3 – **Anne-Sarah BOUGLÉ-MOALIC**, « *Vive la République quand même !* » ; *Le suffrage des Françaises, aléas d'une idée républicaine, 1848-1944*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, soutenue le 14 janvier 2011 à l'Université de Caen – Basse-Normandie, sous la direction de Michel Boivin.

p.5 – **Amaury LORIN**, *Une ascension en République : Paul Doumer (1857-1932), d'Aurillac à l'Élysée*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, soutenue le 15 novembre 2011 à Sciences Po, sous la direction de Serge Berstein.

p.6 – **Thomas MARTY**, *Mobilisations politiques et expertise électorale : la question de la « représentation proportionnelle ». Histoire sociale de la réforme électorale sous la Troisième République*, Thèse de doctorat en science politique, soutenue le 10 novembre 2011 à l'université Paris Ouest La Défense, sous la direction de Bernard Lacroix.

p.7 – **Anne-Laure OLLIVIER**, *Gaston Defferre : un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969*, Thèse de doctorat en sciences sociales, soutenue le 8 octobre 2011 à l'École Normale Supérieure de Cachan, sous la direction d'Olivier Wieviorka.

p.8 – **François PRIGENT**, *Les réseaux socialistes en Bretagne des années 1930 aux années 1980*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, soutenue le 21 novembre 2011 à l'université Rennes 2, sous la direction de Jacqueline Sainclivier.

p.9 – **Dorothee REIGNIER**, *La discipline de vote dans les assemblées parlementaires sous la cinquième République*, Thèse de doctorat en droit public, soutenue le 20 octobre 2011 à l'université Lille 2, sous la direction de Gilles Toulemonde.

Selma BENDJABALLAH

*La formation des consensus au Parlement européen et à la Chambre des représentants
américaine (1999-2009)*

Cette thèse appréhende les institutions parlementaires par les comportements de ses acteurs. Plus particulièrement, l'objet de notre travail est de nous interroger sur les larges majorités que l'on observe au Parlement européen et à la Chambre des Représentants américaine. Comment comprendre que dans deux Assemblées particulièrement larges, où les élus sont issus de pays ou de régions très différentes les unes des autres, les majorités formées frôlent les unanimités ? Notre travail revient sur différentes perspectives adoptées jusqu'ici pour en dégager plusieurs limites: approche de choix social, théorie institutionnelle, modèle culturel, théories des coalitions.

Cette première analyse nous permet de proposer un autre modèle explicatif: celui du choix rationnel. Ainsi, formulé simplement, le postulat principal de ce travail est que si les élus parviennent à s'entendre très largement, c'est parce que cela répond à la satisfaction de leur utilité, et ce en dépit des nombreuses barrières (linguistiques, régionales, idéologiques, etc.) qui les séparent. Partant de cette hypothèse centrale, ce travail propose d'observer concrètement les modalités de formation des consensus: qui sont les acteurs centraux de cette entreprise, quelles sont les stratégies utilisées, la temporalité adoptée. Cette observation nous permet en définitive de soulever le rôle fondamental des opportunités institutionnelles dans la compréhension du métier parlementaire.

Anne-Sarah BOUGLÉ-MOALIC

« *Vive la République quand même !* »

Le suffrage des Françaises, aléas d'une idée républicaine, 1848-1944

Alors que les Français obtiennent le suffrage universel en 1848, ce n'est qu'en avril 1944 que les Françaises accèdent à ce droit. À partir de ce constat s'ouvre un champ de recherche assez vaste, s'interrogeant sur les raisons de ce décalage chronologique et social, puisqu'en 1944, la condition des femmes a déjà beaucoup évolué et, surtout, qu'un grand nombre de pays a accordé aux femmes des droits politiques. Plusieurs chercheurs, tant en histoire qu'en sciences politiques, ont abordé certains aspects de cette question. Néanmoins, aucun n'a privilégié une approche globale et sur la longue durée, faisant dialoguer, durant un siècle, tous les acteurs du débat : militants féministes, hommes politiques, publicistes, suffragistes et antisuffragistes. Or ce regard nouveau permet de mettre en lumière de grandes dynamiques sociales et politiques jouant des rôles fondamentaux dans la résolution du débat sur le droit de vote des Françaises.

Entre 1848 et 1944, l'idée même de droit de vote féminin connaît une longue évolution. Celle-ci est ici analysée dans une double perspective. Le premier outil d'analyse est celui du genre, puisque le contexte mental de la société étudiée privilégiait la partition des deux sexes dans un système appelé aujourd'hui « séparation des sphères ». Le droit de vote appartenait alors à la sphère masculine, comme toutes les activités extérieures au foyer.

Le droit de vote étant avant tout un acte politique, la perspective politique s'imposait tout autant. Une large partie de l'histoire du suffrage des Françaises s'est jouée à l'Assemblée nationale et au Sénat et le sujet était d'autant plus sensible qu'il s'agissait de modifier l'un des fondements de la vie démocratique française.

À travers ces deux angles émerge peu à peu la notion de République. Celle-ci paraît essentielle pour comprendre ce qui a parfois été jugé comme un « retard français ». Cette notion, tout en étant l'élément moteur du débat sur le suffrage et l'éligibilité des femmes, en est aussi la principale limite, en particulier sous la Troisième République. En effet, les suffragistes de toutes les époques appuient leur revendication sur des principes républicains. Au contraire, les antisuffragistes, notamment les radicaux et sénateurs des dernières décennies de la Troisième République, défendent la pureté du dogme républicain en refusant de modifier ce qui tient au droit de vote. On remarque par ailleurs que les grands événements ayant marqué la France durant cette période, guerres et changements de régimes, ont également façonné le débat.

Les sources utilisées pour mener cette réflexion sont nombreuses. On y trouve une étude de presse portant sur sept quotidiens et complétée par plusieurs revues ; les documents parlementaires (procès-verbaux des commissions et des séances publiques, propositions de loi et de résolution...) ; une centaine d'ouvrages de publicistes ainsi que quelques documents provenant de fonds d'archives municipales et départementales. À travers ces sources, trois phases se distinguent dans l'appréhension chronologique du sujet. Entre 1848 et 1896, la lecture masculine de la politique et la séparation rigide des sphères d'influence des deux sexes limitent la discussion sérieuse de cette proposition au-delà de quelques cercles restreints de femmes et d'hommes faisant difficilement entendre leurs voix. Entre 1896 et 1919, le suffrage féminin devient une idée plus consensuelle et davantage médiatisée. Le débat qui s'ouvre dans la société civile et politique montre un équilibre entre les arguments tenant au

genre et à la politique. Enfin, entre 1919 et 1944, l'évolution des mentalités affaiblit les entraves liées au genre et le vote des femmes, en discussion au Sénat et à la Chambre des députés, devient un enjeu républicain et politique tant pour ses opposants que pour ses défenseurs. En 1940, la chute de la République ouvre la voie à sa réalisation par l'Assemblée consultative d'Alger et le gouvernement de la France libre : ces derniers, face à l'échec de la Troisième République, se trouvent autorisés à retravailler le dogme fondateur et à le mettre au niveau des démocraties modernes en y intégrant les femmes. En 1944, les Françaises obtiennent donc le droit de vote et d'éligibilité, dans les mêmes conditions que les hommes.

Amaury LORIN

Une ascension en République : Paul Doumer (1857-1932), d'Aurillac à l'Élysée

Fondée sur près de trente centres d'archives en France, en Russie et au Vietnam, des enquêtes de terrain et des archives familiales inédites, cette thèse souhaite combler une lacune importante de notre histoire républicaine : 25.000 voies de circulation partout en France portent en effet le nom de Paul Doumer (1857-1932), treizième président de la III^e République française (1931-1932), or aucune biographie ne lui a encore été consacrée en propre à ce jour.

Gouverneur général de l'Indochine (1897-1902) ; seul authentique fils d'ouvrier parmi les élites dirigeantes de la III^e République ; seul professeur sur les quatorze présidents de la III^e République ; un des seuls, parmi ceux-ci, à avoir successivement présidé chacune des deux Chambres de représentation nationale mais un des rares, en revanche, à ne pas avoir présidé le Conseil : la carrière politique de Paul Doumer, qui n'a jamais non plus présidé de parti politique, présente bien des exceptions. Elle se déroule sans discontinuité de 1887 à 1932 et prend une part active à tous les grands dossiers du régime, en particulier l'expansion coloniale, la loi de trois ans, l'impôt sur le revenu et les réparations. Incarnant la dimension méritocratique du modèle républicain et un idéal de promotion sociale par l'école et le diplôme, le cursus honorum de Paul Doumer jusqu'à la magistrature suprême est également marqué et façonné par la tragédie : la Grande Guerre coûte successivement la vie à quatre de ses cinq fils avant que le président lui-même ne soit assassiné le 6 mai 1932 dans l'exercice de ses fonctions. Le drame est qualifié de « Sarajevo de la Seconde Guerre mondiale » en pleine montée des fascismes en Europe.

Thomas MARTY

*Mobilisations politiques et expertise électorale :
la question de la « représentation proportionnelle ».
Histoire sociale de la réforme électorale sous la Troisième République*

Au début du vingtième siècle, après deux décennies sans réforme électorale, le mode de scrutin devient un sujet de controverse. Cette étude se propose d'examiner les conditions du choix de la représentation proportionnelle par les membres de la Chambre des députés française ainsi que par d'autres militants venus à cette cause. De 1871 à 1889, l'histoire des lois électorales qui fondent la République permet de considérer la question des effets « réels » de telle ou telle modalité comme étant d'abord une question régissant le discours politique lui-même. L'ensemble des protagonistes ultérieurs seront d'ailleurs socialisés à la politique durant cette période, notamment au cours des élections de 1885. L'uninominalité rapproche la République naissante de l'Empire déchu et l'espoir d'une candidature de liste maintes fois reportée après 1875 et jusqu'en 1885 autorise alors un point de vue performatif à son propos. Après l'année 1889, qui marque le début de la stabilisation du scrutin uninominal majoritaire, sous la forme du scrutin d'arrondissement, on peut mesurer ce que devient secondairement la réforme électorale, au moins jusqu'en 1919. Elle tend désormais à représenter un élément même de la concurrence électorale, et non plus seulement un discours antérieur ou postérieur à celle-ci.

Au-delà des enjeux de la rééligibilité, c'est à travers le changement du mode de scrutin (introduction du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle) que le problème de la réélection apparaît sous la Troisième République. À côté de ce militantisme, les professeurs de droit constitutionnel, tant à Paris qu'en province, délaissent cette expertise malgré quelques entreprises militantes éparses. Leurs étudiants formulent alors un savoir académique vite enserré par les contraintes récurrentes des jurys de thèse. Nous cherchons alors plus largement à examiner pourquoi et comment le parlement s'est emparé de cette question. Si les conservateurs et les socialistes sont les plus zélés partisans de la représentation proportionnelle, on ne peut en rester au fait que les partis défendent des systèmes qui les favorisent le plus. Notre étude insiste sur la stabilité socio-biographique du recrutement parlementaire plutôt que sur les variations de majorité et donc d'intérêts. Il faut expliquer pourquoi et comment ce fut le débat parlementaire lui-même qui a pu aboutir à une réforme électorale. Le système mixte de 1919, entre proportionnelle et principe majoritaire, exprime cette tendance des députés à l'« auto-critique » qui dessine in fine un « autoportrait ». Progressivement, les circulaires ministérielles adressées aux préfets confondent ces problèmes en un seul mouvement qui tente de codifier l'organisation des candidatures qui pourrait être au fondement du renouvellement souhaité. Ce travail préfectoral retire aux seuls hommes politiques le monopole de l'anticipation des résultats et en ménage une co-production administrative. Dans la production préfectorale, de nouvelles cartes des circonscriptions uninominales ont eu tendance à perpétuer le traditionnel « scrutin d'arrondissement ». Ces tentatives de réforme électorale spatiale ont également introduit une nouvelle échelle dans le déroulement des campagnes électorales. Cet élargissement de la capacité électorale a été rendu possible par une nouvelle représentation : la circonscription administrative du département a eu tendance à devenir le critère principal de la mobilisation électorale que ce soit pour la loi électorale de 1919 ou celle de 1927.

Anne-Laure OLLIVIER

Gaston Defferre : un socialiste face au pouvoir, de Marseille à l'élection présidentielle de 1969

Cette biographie est née d'une insatisfaction et d'un constat : insatisfaction devant une lecture de la carrière de Gaston Defferre (1910-1986) souvent réduite au « maire de Marseille » – ignorant le législateur, parlementaire durant plus de quarante ans, ministre sous la IV^e et la V^e République, et responsable socialiste incontournable - constat paradoxal de la longévité d'une carrière politique qui ne lui permit cependant jamais de jouer les tous premiers rôles. Son échec cinglant à la présidentielle de 1969 constitua à cet égard un tournant, sonnante le glas de ses ambitions nationales, au moment même où son pouvoir local était à son apogée.

L'intérêt d'une biographie de Defferre réside par conséquent dans cette tension entre ancrage local et carrière nationale – caractéristique de bien des hommes politiques français. Comprendre sa trajectoire politique, jusque dans son inachèvement, nécessite de penser l'articulation de ces deux dimensions de son action, sans jamais les isoler l'une de l'autre.

Croisant les papiers privés de Defferre et les archives publiques, locales et nationales, cette thèse aborde ainsi quatre grandes questions : la Résistance comme matrice et expérience structurante dans la carrière de Defferre - l'enracinement local comme ressource – garantie de longévité politique et amortisseur d'échec – et contrainte – sensible dans la décision politique – - le rapport du bourgeois et du notable au socialisme comme idéologie ainsi qu'au parti socialiste – auquel il fut indéfectiblement fidèle - l'homme d'Etat, enfin, à travers son œuvre législative, son rapport aux institutions et la façon dont il conjugua intérêt général, engagement socialiste et intérêt local.

François PRIGENT

Les réseaux socialistes en Bretagne des années 1930 aux années 1980

L'implantation socialiste en Bretagne des années 1930 aux années 1980 procède de la mise en activité des réseaux et milieux qui composent les socialismes (SFIO, PSU, PS), dévoilant des ruptures/continuités dans les générations militantes.

L'ouverture politique des années 1930, amplifiée par la consolidation de réseaux d'élus en 1945, se différencie du tournant des années 1960-1970, qui voit l'émergence du nouveau PS dans un contexte de profondes mutations de la société locale. La maturation des réseaux socialistes dans les années 1980 amorce la domination du système partisan depuis 2004.

Des fiches aux fichiers, la prosopographie croise les analyses des trajectoires, des réseaux et des identités et met l'accent sur un trait caractéristique du socialisme breton qui s'apparente à une social-démocratie d'élus.

Des filières militantes imbriquées s'insèrent dans les milieux socialistes pluriels, composés de sous-ensembles autonomes. La centralité de l'identité laïque est concurrencée par l'irruption des filières chrétiennes. Les liens privilégiés avec les organisations syndicales se reconfigurent selon les périodes, sans démentir la constance des relais du mouvement social. Le bloc rural explique les fragilités du tissu militant dans les campagnes, avant l'émergence des réseaux ruraux et des franges syndicales progressistes qui irriguent le milieu partisan.

Ce travail s'inscrit dans des visions et pratiques d'une histoire globale, selon une multiplicité d'approches : une histoire vue d'en bas, une histoire sociale et culturelle du politique, une histoire par les réseaux, une histoire politique régionale et une histoire locale du socialisme, une histoire des élus.

Dorothée REIGNIER

La discipline de vote dans les assemblées parlementaires sous la cinquième République

Depuis 1958, les parlementaires, quels que soient leur assemblée ou leur groupe, manifestent une unité de vote exemplaire. Celle-ci est la manifestation de la discipline de vote, phénomène complexe que certains, notamment, les parlementaires et ceux qui ont vocation à les assister, définissent comme une autodiscipline. Elle apparaît, cependant, comme le résultat d'un conditionnement mâtiné de contraintes exercées par des structures, groupes parlementaires, partis politiques et Gouvernement, qui ont intérêt au maintien de l'unité. Tous agissent en direction des élus qui, s'ils adhèrent par principe à la consigne de vote élaborée dans le cadre du groupe, sous le contrôle du parti et/ou du pouvoir exécutif, peuvent parfois exprimer quelques réticences. Ces actions, cumulées, prennent la forme de pressions et confortent l'existence de la discipline de vote.

Au-delà de la pratique parlementaire, et parce qu'elle assure la collaboration des pouvoirs propre au régime parlementaire, la discipline de vote est devenue, comme le démontre sa constance, une caractéristique de la Cinquième République. Une pratique institutionnelle qui semblait pourtant contraire aux principes du régime représentatif, forgés à la Révolution. Si la discipline de vote est aujourd'hui considérée comme, sinon conforme, du moins compatible avec eux, c'est qu'elle révèle une lecture rénovée du régime parlementaire, fondée non plus sur la division, mais sur la fusion des pouvoirs.